



Assemblée générale

Distr. limitée
28 juin 2018
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante et unième session

Vienne, 20-29 juin 2018

Projet de rapport

Additif

Chapitre III

Recommandations et décisions

H. Espace et changement climatique

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Espace et changement climatique », conformément à la résolution 72/77 de l'Assemblée générale.
2. Les représentants du Brésil, du Canada, des États-Unis, de la France, de l'Inde et du Japon ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres.
3. Le Comité a souligné l'importance de la détermination dont continuait de faire preuve la communauté mondiale pour lutter contre le changement climatique, l'un des problèmes les plus pressants pour l'humanité et la planète, et dont une grande partie de la population mondiale, en particulier les pays en développement, subissait les conséquences, et il a mis l'accent sur la capacité croissante des techniques spatiales à fournir des données essentielles sur le climat qui permettaient de mieux comprendre le changement climatique et d'en atténuer les effets, et de suivre l'application de l'Accord de Paris.
4. Le Comité a noté que les observations spatiales, qui permettaient de contrôler les variables climatiques essentielles, pouvaient aider à comprendre le changement climatique, et il a pris note des avantages qu'il y avait à utiliser les observations de la Terre pour suivre l'évolution du niveau de la mer, des concentrations en dioxyde de carbone, de la fonte des glaces de mer et de la masse neigeuse terrestre, et pour recueillir des données sur des zones éloignées telles que les déserts, les océans, les calottes polaires et les glaciers.
5. Le Comité a noté l'utilité des observations satellitaires et des applications issues de l'observation de la Terre, et le fait que pour envisager l'évolution de l'environnement terrestre de manière globale, il fallait associer et compléter les données spatiales avec des observations effectuées au sol, *in situ* (sur terre ou en mer).



6. Le Comité a noté que, pour améliorer l'action menée au niveau mondial pour suivre l'évolution du climat, il serait utile d'adopter des politiques de données ouvertes, d'élaborer des applications d'observation de la Terre permettant de transformer des données brutes en informations d'une importance cruciale pour les populations et les sociétés, et de diffuser ces données et informations dans les régions les plus vulnérables de la planète.

7. Le Comité a noté l'importance des partenariats bilatéraux dans les activités de lutte contre le changement climatique menées dans le domaine de l'observation de la Terre, notamment l'action entreprise par la France et l'Inde pour mieux comprendre le cycle biologique des systèmes de convection dans les régions tropicales ; la mission franco-israélienne Venüs (Vegetation and Environment monitoring on a New Micro Satellite), destinée à suivre le cycle de la végétation et les incidences sur celle-ci du changement climatique ; la future mission Merlin, qui sera menée conjointement par le CNES et la DLR pour suivre les émissions de méthane ; la future mission MicroCarb, qui sera menée conjointement par le CNES et l'Agence spatiale du Royaume-Uni pour cartographier les sources de dioxyde de carbone ; et la collaboration établie entre la NASA, la DLR et l'ESA pour suivre les déplacements de l'eau sur la Terre et étoffer les séries de données relatives à la mission GRACE (Gravity Recovery and Climate Experiment satellite mission).

8. Le Comité a pris note d'un certain nombre de programmes spatiaux menés à l'échelle nationale qui privilégiaient fortement la construction, le lancement et l'exploitation de systèmes de satellites d'observation de la Terre destinés à suivre les manifestations et les effets du changement climatique.

9. Le Comité a noté qu'il importait de favoriser la coopération internationale dans le domaine de l'observation de la Terre, notamment entre des organisations établies de longue date, comme l'OMM, le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, le Groupe de coordination pour les satellites météorologiques, le Système mondial d'observation du climat et le Groupe sur l'observation de la Terre.

10. Le Comité a également noté que l'Observatoire spatial du climat – dont la création avait été proposée par le CNES et approuvée par de nombreuses agences spatiales dans la Déclaration de Paris pour la mise en place d'un observatoire spatial du climat, adoptée le 11 décembre 2017 à Paris, à l'occasion du sommet One Planet Summit – permettrait une utilisation rationnelle des données spatiales destinées à suivre l'état de la planète, et que les agences spatiales et le Bureau des affaires spatiales avaient été invités à ce sommet pour contribuer à sa construction.

11. On a émis l'avis qu'il existait un lien entre météorologie de l'espace et changement climatique, la première étant une question importante pour la viabilité à long terme des activités spatiales et représentant une menace pour les infrastructures terrestres et spatiales nécessaires au bon fonctionnement des techniques en usage dans la société, notamment pour les satellites d'observation de la Terre utilisés pour surveiller le changement climatique.

I. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

12. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies », conformément à la résolution 72/77 de l'Assemblée générale.

13. Les représentants de l'Inde, de l'Indonésie et du Nigéria ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentants d'autres États membres.

14. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général intitulé « Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace : orientations et résultats escomptés pour la période 2018-2019 – Efficacité de l'action

de l'ONU » (A/AC.105/1179). Il a salué l'importance qui était donnée dans ce rapport au renforcement des synergies dans les mesures d'efficacité relatives à l'utilisation des sciences, des techniques et des applications spatiales au sein du système des Nations Unies à l'appui du développement mondial.

15. La Directrice du Bureau des affaires spatiales, en sa qualité de Présidente d'ONU-Espace, a fait une déclaration dans laquelle elle a présenté au Comité des informations relatives à la trente-septième session d'ONU-Espace, qui s'était tenue à Genève en août 2017. À cet égard, le Comité a pris note du rapport de la trente-septième session d'ONU-Espace (A/AC.105/1143).

16. Le Comité a noté que conformément aux dispositions qu'elle avait prises à sa trentième session, tenue à Genève en mars 2010 (A/AC.105/960, par. 11 et 14), ONU-Espace avait examiné sa structure de présentation des rapports et était convenue que les rapports du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace et les rapports spéciaux d'ONU-Espace devraient continuer d'être publiés tous les deux ans, en alternance. Le Comité a également noté qu'ONU-Espace était convenue de déterminer à sa trente-huitième session, en 2018, le thème du rapport spécial qui serait présenté au Comité à sa soixante-deuxième session, en 2019.

17. Le Comité a en outre noté qu'ONU-Espace avait décidé d'organiser un atelier, qui devait se tenir à New York au deuxième semestre de 2018, afin d'envisager des modèles de partenariat public-privé et une coopération avec le secteur privé. Il a noté que le Bureau des affaires spatiales prévoyait que cet atelier soit organisé parallèlement à l'examen, par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation de l'Assemblée générale, du point relatif à la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace.

18. Le Comité a noté avec satisfaction que la treizième séance ouverte d'ONU-Espace, intitulée « Les possibilités de transformation qu'offrent les techniques spatiales au service du développement : approches et perspectives au sein du système des Nations Unies », s'était déroulée le 24 août 2017. La séance avait été animée par la Directrice du Bureau des affaires spatiales et avait bénéficié de la participation des intervenants suivants : le Sous-Directeur général chargé de l'administration et responsable du service Systèmes de santé et innovation de l'OMS ; la Directrice du Bureau des affaires de désarmement (Service de Genève) et Secrétaire générale adjointe de la Conférence du désarmement ; le Chef de la Division des systèmes d'observation spatiale du Bureau du Programme spatial de l'OMM ; le Chef par intérim du Département des Services spatiaux, au Bureau des radiocommunications de l'UIT ; et la représentante du secrétariat exécutif de l'ICG.

19. Le Comité a noté que les séances ouvertes d'ONU-Espace, notamment la table ronde de haut niveau intitulée « Nations Unies : renforcer les synergies pour UNISPACE+50 et au-delà », qui s'était tenue le 21 juin 2018 dans le cadre du débat de haut niveau d'UNISPACE+50, offraient aux États membres la possibilité de mieux comprendre les travaux des organismes des Nations Unies participants. Le Comité a pris note de la déclaration conjointe établie par ONU-Espace à l'occasion de sa table ronde de haut niveau (A/AC.105/2018/CRP.24).

20. Le Comité a noté avec satisfaction la coopération bilatérale croissante entretenue par le Bureau des affaires spatiales au sein du système des Nations Unies, notamment avec : l'OACI, dans le cadre d'une série de colloques aérospatiaux ; le Programme des Nations Unies pour le développement, par l'intermédiaire d'un mémorandum d'accord axé sur l'utilisation accrue des techniques spatiales pour le développement durable ; l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), dans le cadre d'une réunion d'experts sur l'espace pour les femmes tenue à New York en octobre 2017 ; et le Bureau des affaires de désarmement, dans le cadre d'un débat organisé conjointement, le 12 octobre 2017, par la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) et la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale.

21. Le Comité a pris note avec satisfaction des dispositions prises par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en vue d'adopter un plan d'action consacré aux applications spatiales pour la région de l'Asie et du Pacifique pour la période 2018-2030.

22. Le Comité s'est félicité du grand nombre d'activités de sensibilisation menées au niveau régional pour renforcer les capacités par la formation théorique et pratique aux applications des sciences et techniques spatiales en faveur du développement durable. Il a noté avec satisfaction le rôle que jouaient, dans l'enseignement des matières touchant à l'espace, les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU.

23. L'avis a été exprimé que le Bureau des affaires spatiales devrait prendre contact avec les États membres, par l'intermédiaire de leurs missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies en Autriche, afin de les inviter à soutenir davantage les centres régionaux.

24. Le Comité a constaté les efforts de coopération déployés par les États Membres et les organismes des Nations Unies afin de promouvoir l'utilisation des techniques spatiales, notamment en ce qui concernait le suivi des sécheresses, de la dégradation des sols et de la désertification ainsi que dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence, pour faire face à des problèmes mondiaux.

25. Le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales, par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies, de continuer de promouvoir le recours accru aux applications concrètes des sciences et techniques spatiales aux fins du développement, compte tenu de l'effet catalyseur que cela pourrait avoir sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

J. Rôle futur du Comité

26. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Rôle futur du Comité », conformément à la résolution 72/77 de l'Assemblée générale.

27. Les représentants de la Chine, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie et d'Israël ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres.

28. Le Comité est convenu qu'il constituait, avec ses deux sous-comités, et appuyé par le Bureau des affaires spatiales, une assise commune exceptionnelle pour promouvoir la coopération internationale dans l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à l'échelle mondiale.

29. L'avis a été exprimé que l'examen des principes et normes du droit international pourrait être déterminant pour créer une compréhension commune de la future réglementation des activités spatiales et des mécanismes qui pourraient réellement aider à relever de nouveaux défis dans l'espace extra-atmosphérique. Il restait cependant au Comité à entreprendre de réels travaux à cet égard. Cela montrait comment le Comité perdait son avantage concurrentiel, tandis que des établissements nationaux renommés d'enseignement et de recherche définissaient de nouvelles tendances dans l'interprétation des principes et normes existants et dans l'élaboration de nouveaux modèles de « gouvernance mondiale » de ces activités.

30. L'avis a été exprimé que la situation profondément contradictoire du Comité résultait d'une absence d'engagement à appréhender des thèmes d'actualité qui revêtaient une signification pratique pour la sûreté et la sécurité dans l'espace, et à prêter attention aux liens qui existaient entre les divers aspects de la sûreté et de la sécurité. La délégation qui a exprimé cet avis a également estimé que la sûreté et la sécurité dans l'espace concernaient tous les participants aux activités spatiales et

l'humanité dans son ensemble, et que le Comité avait en conséquence une énorme responsabilité dans la mise en place de mécanismes intégrés.

31. L'avis a été exprimé qu'il importait que le Comité et ses organes subsidiaires coordonnent leurs activités afin d'éviter les chevauchements, car ils avaient besoin de renforcer leurs résultats communs. Ils devraient formuler un ordre du jour commun et renforcer encore le rôle de gouvernance joué par le Comité dans son ensemble pour promouvoir la coopération internationale et renforcer la primauté du droit dans le domaine spatial. Il était important d'éviter la fragmentation du droit international de l'espace, et de faire en sorte que le Comité traite comme il convient des questions clefs, comme les nouvelles questions juridiques relatives aux activités actuelles et futures dans l'espace extra-atmosphérique ; l'activité croissante des acteurs du secteur spatial, y compris les entités non gouvernementales ; et le renforcement des capacités nationales et régionales, notamment par l'entremise des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies.

32. L'avis a été exprimé que le Comité devrait s'adapter aux réalités nouvelles et conserver le rôle de centre de coordination qu'il occupe au service de la communication et de l'interaction entre les États sur les questions relatives à la réglementation des activités spatiales. Dans le même temps, il lui faudrait trouver des solutions pour les pratiques inefficaces et s'occuper plus activement de questions importantes inscrites à son ordre du jour ayant trait, d'abord et avant tout, à l'interaction entre la sûreté et la sécurité de l'espace extra-atmosphérique.

33. L'avis a été exprimé que le Comité devrait continuer de faciliter la coordination entre les pays et qu'il fallait donc qu'il coordonne mieux son action avec celle de ses sous-comités. Il fallait que le Comité aborde les questions relatives aux activités commerciales des acteurs privés notamment parce qu'il fallait améliorer les cadres réglementaires et les normes pour qu'ils puissent mieux appuyer les activités spatiales nationales et protéger les investissements à long terme dans ce secteur.

34. Quelques délégations ont estimé que plusieurs mesures d'amélioration de l'organisation des travaux du Comité et de ses sous-comités devraient être soigneusement examinées dans le cadre du renforcement du rôle de gouvernance du Comité dans son ensemble. Il importait au plus haut point de moderniser les méthodes de travail du Comité en tant que plateforme intergouvernementale afin qu'il soit mieux à même de traiter les aspects scientifiques, techniques, politiques et juridiques des activités spatiales à l'avenir.

35. Le Comité a noté que les délibérations sur le rôle futur du Comité étaient étroitement liées à l'examen global d'UNISPACE+50 et à l'élaboration d'un programme « Espace 2030 ». Il faudrait en outre viser à renforcer le rôle de gouvernance du Comité et de ses sous-comités, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, et étudier soigneusement les questions relatives à la méthode de travail du Comité afin d'améliorer ses travaux et produits en tant que plateforme intergouvernementale.